République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU RHONE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS
MUNICIPAL		DELIBERATION
15	10	08

DATE DE LA CONVOCATION : 06 Janvier 2025

DE LA COMMUNE D'YZERON Séance du 10 Janvier 2025

L'an deux mil vingt cinq et le dix janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

<u>Etaient présents</u> : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

<u>Etaient absents</u>: Pierre DURAND - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Yves BELTRAN

D/2025-15

Objet de la délibération : Avis du conseil municipal sur le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais de SYTRAL Mobilités

Conformément aux dispositions légales, et notamment les articles L.1214-1 et suivants du code des transports, SYTRAL Mobilités est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan de Mobilité des territoires lyonnais sur l'ensemble de son ressort territorial.

Par délibération du 21 novembre 2024 et à l'issue d'une large concertation, SYTRAL Mobilités a arrêté son projet de plan de mobilité des territoires lyonnais. Conformément à l'article L.1214-28-2 du code des transports, le Président de SYTRAL Mobilités sollicite l'avis des conseils municipaux sur ce projet.

Le Plan de Mobilité, établi à l'horizon 2040, vise à répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques des déplacements en proposant des solutions concrètes de réduction du trafic routier, des personnes et des marchandises, de développement des transports collectifs, des mobilités actives et des alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais repose sur les grands principes suivants :

- 1. La contribution à la mise en œuvre des différents projets de territoire au travers notamment de mesures visant à articuler davantage le développement du territoire et les politiques de mobilité
- 2. Le développement de solutions de mobilité durable, visant à favoriser les transports collectifs, le covoiturage, la marche, le vélo et à réduire l'utilisation de la voiture individuelle, mais aussi à construire les conditions permettant le développement d'alternatives au transport routier de marchandises ;
- 3. L'amélioration de l'accessibilité pour tous les territoires, y compris les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales, en renforçant l'offre de transports collectifs et les infrastructures ;
- 4. La sécurité et l'inclusivité des déplacements, avec un objectif de diminution des accidents et de meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite ;
- 5. La préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, en réduisant les nuisances sonores, la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre ;
- 6. La gestion multimodale des déplacements, notamment par l'amélioration

Situé au sud-ouest du ressort territorial de SYTRAL Mobilités, l'Ouest lyonnais est un territoire vallonné dont l'urbanisation se caractérise par une structure multipolaire et assez peu dense, à forte dominante rurale dans sa partie ouest mais avec un tissu plus périurbain dans sa partie est, au contact de l'Agglomération lyonnaise.

Il regroupe cinq EPCI:

- ▶ La Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMdL);
- La Communauté de communes du Pays de l'Arbresle (CCPA);
- La Communauté de communes du Pays Mornantais (COPAMO);

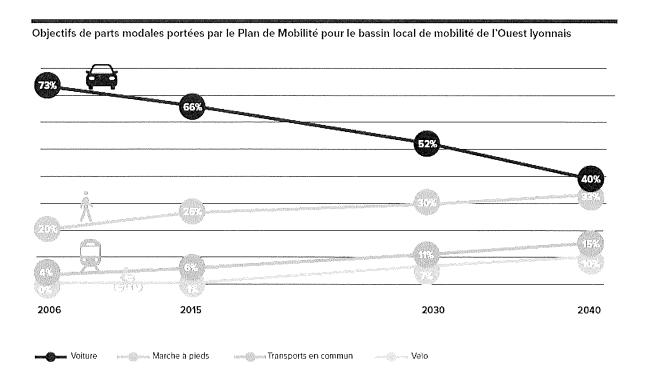
- ▶ La Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) ;
- La Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL).

Il regroupe 73 communes qui accueillent 166 000 habitants et 55 000 emplois (données INSEE 2020).

Le Plan de Mobilité identifie plusieurs enjeux en ce qui concerne le territoire :

- ▶ Offrir des alternatives à l'usage de la voiture solo pour les déplacements vers et depuis l'Agglomération lyonnaise :
- en s'appuyant sur l'offre du tram-train de l'Ouest lyonnais (branches de la vallée de la Brévenne et de Brignais)
- en améliorant l'efficacité et en développant l'offre de transports collectifs routiers, que ce soit des cars en lien avec la partie ouest du territoire ou un rapprochement avec le réseau urbain dans la partie est ;
- ▶ Renforcer les offres de transports collectifs et de covoiturage permettant de limiter l'usage de la voiture pour les déplacements reliant les polarités de l'Ouest Lyonnais, mais également les liaisons avec les pôles d'emplois majeurs situés à proximité (Techlid, Vallée de la Chimie, Marcy l'Etoile, ...);
- Describuer au renforcement des centralités par la mise en oeuvre d'alternatives confortables et sécurisées en modes actifs au sein des communes et entre les bourgs et leurs hameaux;
- ▶ Améliorer l'articulation des réseaux et permettre aux habitants un accès facilité aux offres de transports collectifs en développant des pôles de rabattement de proximité pour limiter l'usage de la voiture individuelle en favorisant l'intermodalité ;
- De Accompagner les changements de comportements de mobilité en particulier à destination des habitants des zones les moins denses du territoire, en commençant par faire changer la vision portée sur chaque mode et en incitant les habitants à tester de nouvelles pratiques;
- Développer le conseil en mobilité mis en place pour les entreprises de l'Ouest lyonnais, en particulier dans les principales zones d'activités (la Pontchonnière à Savigny, les Platières à Mornant, les différents parcs d'activités à Brignais, ZI Colombiers-Grande Eglise à Saint Symphorien-sur-Coise, ...) et pour les pôles d'emplois majeurs voisins, notamment de l'ouest de l'Agglomération lyonnaise.

Les objectifs de parts modales du Plan de Mobilité ont été déclinés pour chaque bassin local de mobilité pour tenir compte des spécificités de chaque territoire. Ainsi, pour l'Ouest Lyonnais, les objectifs fixés sont les suivants :



Conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet dont l'intégralité des pièces et annexes sont disponibles sur l'espace teams du conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports,

Vu le projet de plan de mobilité et ses annexes

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 3 voix POUR (avec réserves), 5 voix CONTRE (Yves BELTRAN - Christian RULLIAT - Guy LHOPITAL - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN), 0 ABSTENTION,

EMET un avis défavorable au plan de mobilités des territoires lyonnais arrêté par SYTRAL Mobilités, pour les raisons suivantes :

Yzeron reste une commune enclavée pour laquelle les efforts du SYTRAL semblent peu visibles. Rien de ce qui est présenté dans le plan de mobilité ne semble concerner notre commune, mise à part une future ligne de TAD vers Vaugneray. Nous avons exprimé notre souhait de voir se concrétiser des lignes de rabattement vers St Martin en Haut ET Thurins pour rejoindre la ligne 2EX.

Le covoiturage ne semble pas, ou très peu, répondre au besoin des yzeronnais. Nous allons prochainement expérimenter une ligne d'auto-stop participatif YZERON – THURINS, à l'initiative de la Communauté de Communes, sans savoir pour l'heure quelle sera son efficacité. Nous y mettons beaucoup d'espoir tant elle semble une solution pour notre village

Pas de pistes cyclables sécurisables (-sées) pour rejoindre les centres d'intermodalité ni pour relier hameau et centre bourg.

En conclusion le Conseil Municipal <u>souhaite très fortement</u> que le SYTRAL prenne en considération les problématiques de notre village.

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération, et notamment pour la signature de tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Yves BELTRAN, Secrétaire Agnès NELIAS Madame la Maire

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : Publication ou notification du : 1 6 JAN, 2025 1 6 JAN, 2025

Publication site internet le :

16 JAN. 2025

Affichage liste des délibérations le :

1 4 JAN. 2025